

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise dans le quartier des Brosses à Mions, est engagée la requalification des espaces extérieurs de la résidence du Clos Charles Péguy, propriété de la société d'HLM Gabriel Rosset.

La pérennité de ces investissements nécessite la mise en place d'un dispositif d'entretien et de maintenance approprié ainsi qu'une action de sensibilisation auprès des résidents. La société d'HLM Gabriel Rosset s'engagerait sur ces bases avec un soutien de la commune de Mions et de la Communauté urbaine.

Ce dispositif doit se traduire par une amélioration d'ensemble du cadre de vie des habitants et ne se limiterait donc pas aux seuls secteurs réaménagés. Il concernerait également le terrain de sport, les cheminements piétonniers et les autres espaces verts dont l'état est satisfaisant mais dont l'entretien doit être amélioré.

Le coût global du dispositif pour un an est estimé à 25 000 F se répartissant entre les partenaires comme suit :

- communauté urbaine de Lyon	10 000 F
- commune de Mions	10 000 F
- société d'HLM Gabriel Rosset	5 000 F

Le dispositif est mis en place pour cinq ans et une convention entre la communauté urbaine de Lyon, la commune de Mions et la société d'HLM Gabriel Rosset viendra fixer les modalités de sa mise en oeuvre ;

B - Propose d'approuver la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la gestion des espaces extérieurs pour cinq ans dans le quartier des Brosses à Mions, de l'autoriser, d'une part, à signer la convention correspondante à intervenir entre la Communauté urbaine, la commune de Mions et la société d'HLM Gabriel Rosset, d'autre part, à verser une participation financière de 10 000 F par an à la société d'HLM Gabriel Rosset pour le financement du dispositif, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la gestion des espaces extérieurs pour cinq ans dans le quartier des Brosses à Mions.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer la convention correspondante à intervenir entre la Communauté urbaine, la commune de Mions et la société d'HLM Gabriel Rosset,

b) - verser une participation financière de 10 000 F par an à la société d'HLM Gabriel Rosset pour le financement du dispositif.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 657 480 - fonction 66 - opération 0268.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,